

Coup de théâtre : le jet-ski finalement autorisé sur le Léman

C'est l'épilogue d'une longue bataille juridique : deux arrêtés interdisant la pratique du scooter des mers viennent d'être annulés. Une décision qui devrait faire autant d'heureux que de mécontents.

DOSSIER RÉALISÉ PAR AMÉLIE LÉCOYER

CHABLAIS

1 Pourquoi la pratique du jet-ski est-elle désormais autorisée sur le Léman ?

Le 30 mai dernier, le tribunal administratif de Grenoble a annulé un arrêté de décembre 2014 n'autorisant que la pratique du jet-ski électrique dans une zone délimitée. Il a également annulé deux articles du règlement particulier de police (RPP) sur le lac évoquant la navigation de ces engins. Ces annulations autorisent, de fait, la pratique du jet-ski.

2 Pourquoi ces arrêtés ont-ils été annulés ?

Le tribunal attaque les arrêtés sur la forme et le fond. Sur la forme, il note que l'arrêté de décembre 2014 n'a pas été soumis à l'accord préalable des autorités suisses,

pourtant obligatoire. Sur le fond, il relève que de « nombreux bateaux de plaisance et de pêche équipés de moteurs thermiques » sont « sources des mêmes nuisances » (pollutions par hydrocarbures, pollutions sonores, menace sur la biodiversité...) « que celles évoquées par le préfet ». Or elles « sont autorisées sur le lac Léman sans restriction de zones de circulation ni d'horaires ». En clair, le préfet est accusé par le tribunal de faire de la discrimination anti jet-ski. Le juge note également que les jet-skis électriques sont des engins qui ne sont pas commercialisés.

3 Depuis quand le jet-ski était-il interdit sur le lac ?

Le premier arrêté préfectoral interdisant le jet-ski sur le Léman (ainsi que sur le lac d'Annecy) date de février 1989. Notons qu'il est égale-

ment interdit côté Suisse.

4 Qui s'oppose à la pratique du jet-ski ?

En 2014, une pétition est lancée par un collectif d'associations baptisé "Le Léman sans jet-ski". Ce collectif est composé d'associations de pêcheurs, d'associations de protection de la nature (LPO, Frapna, Lac pour tous...) ou encore de l'association pour la sauvegarde du Léman (ASL). « Les jet-skis sont très puissants et circulent à grande vitesse. Ils émettent des bruits intenses simultanément dans l'eau et dans l'air », soulignait alors le collectif. Et d'évoquer des nuisances pour l'ensemble des usagers et riverains du lac ainsi que pour l'ensemble de la flore et de la faune du lac et du littoral.

5 Quels sont les arguments avancés par les partisans du jet-ski ?



N'importe quel particulier propriétaire d'un jet-ski peut, d'ores et déjà, naviguer sur le Léman, et ce n'importe où côté français

Pascal Guarnieri, promoteur du jet-ski sur le lac, à l'origine de cette longue bataille juridique contre la Préfecture, souligne que les engins d'aujourd'hui sont peu bruyants et peu polluants. Lors d'une visite à la base éphémère de Publier, à l'été 2015, nous avions en effet pu constater que les bateaux à moteurs faisaient plus de bruit qu'un jet-ski. « C'est un navire de plaisance qui est plus sécurisé que n'importe quel bateau sur le lac », argumentait Pascal Guarnieri, désignant les freins de la machine ainsi que son hélice qui,

contrairement aux autres bateaux, se trouve à l'intérieur. Certains élus locaux estiment par ailleurs que le Léman, plus grand lac d'Europe, est sous-exploité.

6 Pourra-t-on pratiquer le jet-ski dès cet été ?

N'importe quel particulier peut, d'ores et déjà, naviguer sur le Léman, et ce n'importe où côté français. Concernant Pascal Guarnieri, Neuvecellois à l'origine de cette longue bataille juridique contre la Préfecture, il compte ouvrir une base dès cet été- (lire ci-contre).

Le jet-ski déjà autorisé sur d'autres lacs

Avant le Léman, trois lacs (artificiels et bien sûr plus petits) ont été ouverts à l'autorisation du jet-ski : Pareiloup (Aveyron), Vouglans (Jura) et Serre-Ponçon (Hautes-Alpes/Alpes-de-Haute-Provence).

« Il faut qu'il y ait une base pour que les gens ne fassent pas n'importe quoi »

Pascal Guarnieri a toujours su qu'il parviendrait à faire plier l'Etat, persuadé de l'illégalité des différents arrêtés préfectoraux.

En 1999 et 2000, ce Neuvecellois de 55 ans avait organisé une course de scooters des mers à Publier. Il avait alors obtenu une dérogation préfectorale. Depuis, il ne cesse de se battre pour que cette activité soit autorisée de manière définitive. Mais à chaque demande auprès de la préfecture, il obtenait une fin de non-recevoir, sous couvert d'arguments par toujours pertinents. « Le Léman est

considéré comme une mer intérieure, or le scooter est autorisé en mer », soulignait alors Pascal Guarnieri.

Uniquement dans le haut-lac

Le Neuvecellois ne demande pas que toute la partie française du lac soit ouverte au jet-ski mais uniquement le haut-lac, entre Publier et Saint-Gingolph, là où le lac est plus large. Son objectif est d'organiser des randonnées sur le lac mais aussi de se lancer dans la vente et la réparation d'engins.

Suite à la décision du tribunal administratif de Grenoble,

Pascal Guarnieri a déposé des demandes d'autorisation dans différentes communes afin d'installer sa base. Si l'homme préfère rester discret sur le nom de ces communes, rappelons que des demandes avaient déjà été faites par le passé auprès de Saint-Gingolph et Maxilly. « Il faut qu'il y ait une base pour que les gens ne fassent pas n'importe quoi. Il ne faut pas reproduire les erreurs qui se sont produites dans le Sud. Contrairement à ce qu'on entend, il ne va pas y avoir 20 000 jet-skis sur le lac ! »

Pascal Guarnieri souhaiterait ouvrir cette base début juillet.



Pascal Guarnieri au port de l'Hôtel des Princes, à Amphion, en septembre 2015.